

**Communiqué de  
presse**



**Contacts presse**

Délégation à l'information et à  
la communication  
01 40 15 80 11  
service-presse@culture.gouv.fr

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

[www.facebook.com/ministere.culture.communication](https://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

<https://twitter.com/MinistereCC>

**Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, a annoncé lundi 3 février 2014 le lauréat du dialogue compétitif lancé en mars 2013 pour l'aménagement du Grand Palais des Champs-Élysées.**

Les candidats ont présenté le vendredi 31 janvier 2014 leur offre finale à un jury présidé par Jean-Paul Cluzel, Président de la Réunion des Musées Nationaux – Grand Palais (RMNGP), et composé d'architectes, de représentants du maître d'ouvrage, du ministère de la Culture et de la Communication, de la Ville de Paris, d'Universcience, de l'OPPIC (Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture) et de la MIQCP (Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques). Le nom des membres du jury figure en annexe I.

À l'issue des auditions et de l'analyse approfondies de chaque proposition, qui ont duré 9 heures, et au terme du débat qui s'en est suivi, le choix du jury s'est porté, dès le premier tour et à l'unanimité, sur la proposition de l'agence LAN, dirigée par Benoît Jallon et Umberto Napolitano (la composition de l'équipe lauréate est décrite en annexe II).

Le projet LAN a été retenu pour son respect du monument historique et pour la qualité et la modernité des aménagements qui permettront la mise en valeur du Grand Palais. La volumétrie des galeries entourant la Nef, l'unité du bâtiment et la circulation des lumières seront restaurées, conformément aux souhaits de la Commission Nationale des Monuments Historiques. L'ensemble des espaces du Grand Palais sera valorisé s'agissant particulièrement de l'accueil du public, des circulations, de la climatisation de la nef et des espaces de médiation.

L'agence LAN a restauré les Grandes serres du jardin des Plantes et participé au concours d'extension du Sprengel Museum de Hanovre. Cette équipe a été lauréate, notamment, en 2004 des Nouveaux Albums des Jeunes Architectes (NAJA), décernés par le ministère de la Culture et de la Communication.

Ce choix est intervenu à l'issue d'une procédure dite de « dialogue compétitif », dont c'est la première application pour un projet public de cette ampleur. Elle a permis d'auditionner les quatre candidats sélectionnés en 3 phases d'auditions, entre mai et novembre 2013. Cette procédure a pour but, entre autres, d'améliorer la prise en compte des contraintes patrimoniales, techniques et fonctionnelles. La « commission de dialogue » était composée d'experts : représentants du ministère de la Culture et de la Communication, de la RMNGP, d'Universcience, de l'OPPIC et de la Ville de Paris.

C'est le lundi 13 mai 2013 que le jury avait sélectionné, parmi 79 candidatures françaises et étrangères, quatre équipes pour participer à ce dialogue compétitif : l'agence norvégienne Snøhetta, en groupement avec l'agence française Search, l'agence Duthilleul, associée au groupe AREP, l'agence LAN, associée à Mathieu Lehanneur, et l'atelier Philippe Madec, associé à Laboratoire Intégral Ruedi Baur.

À côté de cet aménagement, et en parallèle avec lui, la restauration même du monument historique qu'est le Grand Palais sera confiée à François Chatillon, Architecte en Chef des Monuments Historiques. Les deux équipes travailleront en étroite collaboration.

Aurélie Filippetti s'est félicitée que le choix du jury se soit porté sur une équipe de jeunes architectes français, déjà distinguée par de nombreuses récompenses françaises et internationales.

Paris, le 4 février 2014

## Annexes

### **Annexe I - Liste des membres du Jury**

Dialogue compétitif pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Grand Palais

#### **1) Membres avec voix délibérative**

- Monsieur Jean-Paul Cluzel, Président de la RMN-Grand Palais, Président du jury,
- Madame Valérie Vesque-Jeancard, Directrice générale déléguée de la RMN-Grand Palais,
- Madame Claudie Haigneré, Présidente d'Universcience,
- Monsieur Laurent Salomé, Directeur scientifique RMN-Grand Palais,
- Monsieur Vincent Berjot, Directeur général des patrimoines du Ministère de la Culture ou son représentant.

Sont désignées comme membres du jury au titre de l'article 24I d) du code des marchés publics les personnalités suivantes :

- Monsieur Jean-François Collin, Secrétaire général du Ministère de la Culture ou son représentant,
- Monsieur Bruno Julliard, adjoint à la culture du Maire de Paris,
- Mme Véronique Chatenay-Dolto, Directrice régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France,
- Monsieur Christophe Vallet, Président de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture ou son représentant,
- Monsieur Neil Mc Gregor, Directeur du British Museum.

Sont désignées comme membres du jury au titre de l'article 24I e) du code des marchés publics les personnalités suivantes :

- Monsieur Luis Antonio Gonzales, architecte,
- Monsieur Paul Chemetov, architecte,
- Madame Hélène Jourda, architecte,
- Monsieur Jean-François Bodin, architecte,
- Madame Dominique Alba, architecte, Directrice de l'APUR,
- Monsieur Patrick Chotteau, architecte, Directeur adjoint de la MIQCP.

#### **2) Membres avec voix consultative**

- Le contrôleur financier de l'Etablissement public ou son représentant,
- L'agent comptable de l'Etablissement public,
- Un représentant de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

### **Annexe II - Composition de l'équipe lauréate**

Architecte mandataire : LAN Architecture

Co-traitants :

TERREL, bureau d'études techniques TCE

Mathieu Lehanneur / SINCE 1974, design

Jean-Paul Lamoureux, acoustique

CASSO et Associés, sécurité incendie

BASE, paysagiste

Franck Boutté, qualité environnementale

Bureau Michel Forgue, Economiste